



MRAe
Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE
Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Information sur l'absence d'observation dans le délai sur la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Fons (Gard)

N°saisine : 2025-015135
N°MRAe : 2025AO147

Montpellier, le 31 octobre 2025

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 30 juillet 2025, la commune de Fons (Gard) a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet de révision générale de son plan local d'urbanisme au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 30 octobre 2025 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.